Abstentions =1

ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9,65C

 N° SIRET
 : 20006759300364
 COMPTE ADMINISTRATIF
 Département
 : CREUSE

 Etablissement
 : LOCAUX NUS
 Année 2021
 Poste Comptable: SGC AUBUSSON

 Budget
 : BUDGET ANNEXE
 Page n° 1
 Date d'Edition
 : 05/04/2022

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice 62 Nombre de membres présents 43 Nombre de suffrages exprimés 51

VOTES : Contre =0 Pour =50

Date de convocation: 17/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		-168 826,45
Résultat de l'exercice (A): Recettes - Dépenses (263 412.09 - 388 334.54)		-124 922,45
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)		-43 904,00
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	Los Albertations	-31 556,39
Solde d'exécution de l'exercice (D): Recettes - Dépenses (292 163.63 - 316 145.64)		-23 982,01
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	·	-7 574,38
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (199 205.00 - 307 001.00)		-107 796,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)		-139 352,39

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)

168 826,45

Ont signé au registre des délibérations :

Présents: MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER. Pouvoirs: MM. JAMME àBERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Cachet:

Pour expédition conforme, 22 Conforme Le Président,

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20220323-2022-029-DE Date de télétransmission : 06/04/2022 Selo de réception préfecture : 06/04/2022